



Problèmes frais de déplacement

Par **Legamin51**, le **16/10/2015** à **00:15**

Bonsoir,

Je suis chauffeur routier , je fais du transport de marchandises général.

Je me dirige vers vous car ce mois ci j'ai découcher et en voyant ma fiche de paye j'ai constater que mon patron me payais une nuit + un repas pour la somme de 41,76 jusqu'à la au yeu de là lois sa semble être possible mais après avoir demander des explications, mon chef me dit que il va me retirer le repas car soit disant le repas est compris dans la découche chose qui me semble pas possible alors j'aimerais avoir votre avis à ce sujet ?

Car j'ai souvent découcher est j'étais payer 54€ et des bananes et la c'est déjà seulement 41,76€ puis en lisant la fiche de paye je constate que je nais pas non plus les petit déjeuner alors je lui est demander et il m'a répondu que je n'y avais pas le droit en découche car toute est compris dans la nuit . Bizarre non ?

Par **alterego**, le **16/10/2015** à **08:47**

Bonjour,

Si aucune revalorisation n'est intervenue depuis l'accord collectif du 19 décembre 2012, les frais de déplacement dans le transport routier de marchandises sont ceux en vigueur au 1 Janvier 2013, à savoir **41,76€ pour 1 repas + 1 découcher**.

54,83€ est l'indemnité pour 2 repas + 1 découcher.

Cordialement

Par **Legamin51**, le **16/10/2015** à **09:50**

Je suis d'accord mais je suis partir le matin à 6h et je suis rentrer le lendemain à 18h30 environ donc j'ai le droit à une découche avec repas plus le petit déjeuner ainsi que les repas du midi, sauf que mon patron me dit que tout est compris dans la nuit alors il veut me retirer le repas qui va avec la découche et ne veut pas me payer de petit déjeuner